

## NUMÉROS UTILES

### MAIRIE

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30.  
Mail : [mairie@tulette.fr](mailto:mairie@tulette.fr)  
Site internet : [www.tulette.fr](http://www.tulette.fr)  
Tél. : 04 75 98 32 02

NUMÉRO UNIQUE, EN CAS DE PROBLÈME D'URGENCE  
SOCIALE OU PERSONNELLE : 04 75 79 70 33

### LA POSTE

Horaires d'ouverture :  
Lundi de 9h00 à 12h30  
Du mardi au vendredi de 9h à 12h  
Samedi 10h-12h

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRÔME SUD PROVENCE

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Service administratif : 04-75-96-63-02  
Service déchets : 04 75-96-06-12  
Mail : [infotri@ccdsp.fr](mailto:infotri@ccdsp.fr)

### DÉCHÈTERIE SUZE LA ROUSSE

Horaires d'ouverture  
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

### ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants est effectué par les services de la Communauté de Communes. Il est nécessaire de s'inscrire au 04 75 96 06 12 (Attention : ce service ne concerne que les déchets que vous n'êtes pas en mesure d'emporter vous-mêmes à la déchetterie de par leur taille)

### POMPIERS TULETTE : 18

GENDARMERIE : 17  
Saint-Paul-Trois-Châteaux : 04 75 04 70 67

### S.A.M.U : 15

MÉDECINS  
Dr Kaneko : 04 75 98 33 86  
Dr Vincent : 04 75 98 30 33

DENTISTES  
Régine VERMEIRE et BELLIER Tanguy : 04 75 98 36 38

INFIRMIÈRES  
Cabinet d'infirmières Le Patio : 04 75 98 31 56  
RENAUD Nathalie : 07 67 91 01 07  
AYELA Dominique : 06 83 66 93 19

### PHARMACIE : 04 75 98 32 32

AMBULANCES/TAXIS/POMPES FUNÈBRES  
Patricia BARTHEZ : 04 75 98 35 84

ÉCOLES  
Elémentaire : 04 75 98 32 29  
Maternelle : 04 75 98 31 90

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES : 04 75 98 34 38

TRÉSOR PUBLIC  
Saint Paul Trois Châteaux :  
04 75 04 70 13

PRÉFECTURE  
Valence : 04 75 79 28 00

SOUS PRÉFECTURE  
Nyons : 04 75 26 20 33

PÔLE EMPLOI  
Pierrelatte : 3945

CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES  
Valence : 08 20 25 26 10

FRANCE TÉLÉCOM  
Renseignements : 1014  
Dépannage : 1013

SYNDICAT R.A.O  
Sainte Cécile Les Vignes :  
04 90 30 16 18

SAUR  
Sainte Cécile Les Vignes :  
04 83 06 70 02

CENTRE ANTIPOISON  
Marseille : 04 91 75 25 25

# Vous avez dit DECHETS ? Et pourquoi pas revalorisation ?



Savez-vous que les habitants de la Commune de Tulette produisent :

- 564 tonnes d'ordures ménagères ?
- 125 tonnes de déchets triés (emballages, cartons, papiers, verre) ce qui représente 18% de la totalité de nos déchets ?
- Et savez-vous que le coût total de ces 689 tonnes de déchets s'élève à 67 288 € ?

### Félicitations aux Tulettiens :

En 2020, nous avons trié 2 tonnes de plus de déchets qu'en 2019 et produit 31 tonnes d'ordures ménagères en moins. Serions-nous bons élèves ? Mais oui !!!!!

Cependant, il nous reste encore du chemin à parcourir avec seulement 18% de déchets que nous trions.

Et ce chemin, il nous faut le parcourir très vite. Les taxes de l'État et le coût de l'enfouissement des ordures ménagères vont exploser dans les 5 ans à venir.

En 2020, le traitement d'une tonne de déchets d'ordures ménagères nous a coûté 100 €.

En 2021, cette même tonne coûtera 145 € ; en 2022, ce sera 151 € ; et elle augmentera toutes les années pour atteindre 158,20 € en 2025. Ceci dans le meilleur des cas, si le site d'enfouissement ne décide pas, lui aussi, d'augmenter ses tarifs.

Ces augmentations sont inévitables et voulues par l'État. Les taxes d'ordures ménagères, que nous payons tous, vont donc inévitablement augmenter.

### Mais nous pouvons agir ! Comment limiter la hausse ?

En faisant baisser le tonnage de nos ordures ménagères.

Et pour le faire baisser, il faut :

- Utiliser des composteurs (à commander sur le site du SYPP pour 30 €)
- Quelques idées à la portée de tous : utilisez des contenants renouvelables (panier, boîtes à œufs...), achetez en vrac, mettez un auto-collant « stop pub » sur votre boîte aux lettres...

Une chose est sûre ! Comme pour beaucoup de défis, ensemble nous irons plus vite et chacun de nos gestes de consommation et de tris ont une importance pour la réussite. Donnons-nous rendez-vous dans un an et nous saurons si nous avons relevé ce défi !

### TRIER UN MAXIMUM

Nous continuerons à mettre en place des actions à Noël (sapins collectés cette année et autres périodes de l'année).

### COMPOSTEURS PARTAGÉS

Tout le monde ne dispose pas de terrain pour disposer un composteur individuel.

Vous habitez dans un quartier où la plupart des habitations ne disposent pas de terrain, pourquoi ne pas mettre un composteur partagé ?

Discutez avec vos voisins et si vous êtes intéressés, la Mairie sera à vos côtés financièrement, techniquement.

Nous vous attendons !



### UN POULAILLER PARTAGÉ

Plusieurs familles, un seul poulailler, chaque famille amène ses déchets, se partage les tâches et les œufs !!!

N'hésitez pas à nous contacter !



# TULETTE actu

N° 03

Février/Mars/Avril 2021



## EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

À partir du 15 mai  
de minuit jusqu'à 5h30

### Chères Tuletliennes, chers Tulettiens,

Fêtons notre première bougie avec un troisième bulletin !

Déjà un an que nous sommes installés ! Une année compliquée pour vous mais pour nous aussi, élus : il a fallu composer avec les restrictions sanitaires, les lenteurs des organismes dues à la mise en place du télétravail, le redémarrage d'une commune qui était à l'arrêt, l'arrivée d'un nouveau DG puis son départ vers le sud ouest. Mais nous avançons !

Malgré le contexte, les travaux de rénovation du réseau d'assainissement, le goudronnage du chemin des Cassets, la réalisation de bacs de séchage de boue supplémentaires à la station d'épuration, l'accompagnement des habitants pour se faire vacciner pour ne citer que quelques exemples ont pu être menés à terme. D'autres commencent à sortir de terre et je vous laisserai le plaisir de les découvrir au fil de vos promenades dans le village.

Ce bulletin sera, comme les précédents, distribué par les élus. Cela nous permet de faire une économie de 6 600 €.

Une caractérisation de nos ordures a été faite le 1<sup>er</sup> avril et il en ressort que si nous triions bien, nous pouvons faire une économie de 92 721 € par an. Imaginez tout ce que nous pourrions faire avec cette somme ? Améliorer notre voirie ? Changer le chauffage de nos écoles ? Embellir notre village ? ...

Nous avons fait le test de laisser l'accueil de la Mairie ouvert deux après-midis par semaine. Ce test n'a pas été concluant. Au plus fort de l'activité, nous recevions deux personnes dans l'après-midi. Cette ouverture monopolise un agent et n'est pas efficace. Nous continuerons à vous recevoir le matin et sur rendez-vous les après-midi.

Avant de clore cette lettre, je souhaite exprimer toute ma colère et mon désarroi devant les vols commis dans nos cimetières. En concertation avec la gendarmerie de Saint-Paul, il semblerait que notre vigilance accrue ait mis fin à ces actes que je qualifierai d'odieus.

Continuez à prendre soin de vous et faisons en sorte de passer un printemps plus convivial que cet hiver. Je vous prie de croire, tous, en mon sincère dévouement.

Votre Maire,  
Sylvie MOLINIÉ



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE  
DE LA MAIRIE à compter du 3 mai :  
lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi  
de 9h00 à 12h30.

Sur rendez-vous les après-midis.